

COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DE SAINT-CRICQ-CHALOSSE

REUNION DU JEUDI 5 SEPTEMBRE 2019

Convocation du 29 août 2019

ORDRE DU JOUR :

- 1) Approbation pour achat du broyeur
- 2) Avis pour le PLUi Terre de Chalosse
- 3) Avis pour le PLH Chalosse Tursan
- 4) Secrétaire
- 5) Versement de l'indemnité de conseil, exercice 2019 (percepteur)
- 6) Questions diverses

L'an deux mil dix-neuf et le cinq septembre, à vingt heures et trente minutes,

Le Conseil municipal de la commune, dûment convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la salle du conseil de la mairie, sous la présidence de Mme Aimée LABORDE, Maire.

Présents : Aimée LABORDE, Sandrine GAVELLE, Rosine BATS, Nadine THIBAudeau, Sylvie LABORDE, Alain DUFAU, José DUPOUY, Fabien DUFAU, Jean-Michel COMMARRIEU, Jean-Charles DANDIEU, Thierry DUFAU et Olivier GAULIN.

Procuration : Rémi LASSALLE à Jean-Michel COMMARRIEU

Secrétaire de séance : Fabien DUFAU.

20 h 42 : DEBUT DE LA REUNION

La réunion commence par la lecture du compte-rendu de la dernière réunion, par Mme Marie LESCLAUZE, et la signature par les membres du Conseil municipal présents.

1 - Approbation pour achat du broyeur

Après avoir examiné maintes devis, M. Jean Charles DANDIEU propose, aux membres du Conseil municipal, le devis de l'entreprise COSTEDOAT, au montant de 6 000 € HT.
Le Conseil approuve ce choix et le vote à l'unanimité.

VOTE : 13 POUR à l'unanimité

2 - Avis pour le PLUi Terre de Chalosse

Comme nous sommes riverains de certains villages de la Communauté des communes Terres de Chalosse, il nous est demandé d'émettre notre avis sur le nouveau PLUi Terres de Chalosse.

Le Conseil municipal doit se prononcer.

VOTE : 13 POUR à l'unanimité

3 - Avis pour le PLH Chalosse Tursan

Le Programme Local de l'Habitat (PLH) des deux anciennes Communautés de communes Cap de Gascogne et Tursan étant réalisé, le cabinet SOLIHA a été retenu pour mettre en place le PLH sur l'ancienne Communauté des communes Hagetmau Commune Unie (HCU) afin d'harmoniser la nouvelle Communauté des communes Chalosse Tursan.

Dans ce projet, les communes d'Hagetmau, d'Horsarrieu, de Momuy et de Saint-Cricq-Chalosse ont été retenues pour recevoir des aides dans le biais de ce schéma.

La Communauté des commune Chalosse Tursan ayant déjà délibéré sur ce projet, elle demande aux membres du Conseil municipal, de se prononcer sur un avis favorable.

VOTE : 13 POUR à l'unanimité

4 – Secrétaire

Le Conseil municipal a délibéré le contrat à durée déterminée au bénéfice de Mme Marie LESCLAUZE, établi en application des dispositions de l'article 3, 1^{er} de la loi du 26 janvier 1984. Le présent contrat est conclu et viendra à échéance le 16 mai 2020.

Le Conseil municipal doit se prononcer.

VOTE : 13 POUR à l'unanimité

Madame le Maire propose aux membres du Conseil municipal que Mme Marie LESCLAUZE, secrétaire de mairie, soit la régisseuse principale des régies et Mme Célia MOULIA la suppléante.

Le Conseil municipal doit se prononcer.

VOTE : 13 POUR à l'unanimité

5 - Versement de l'indemnité de conseil, exercice 2019 (percepteur)

Comme chaque année, le percepteur nous demande de délibérer sur l'attribution de l'indemnité de conseil de l'exercice 2019 pour la somme de 385,34 €.

Le Conseil Municipal doit se prononcer.

VOTE : 2 abstentions, 11 POUR

6 - Questions diverses

Le Conseil municipal confirme l'abattage du chêne centenaire à proximité de la salle polyvalente et des arbres morts à côté des arènes et du boudrome.

Le retournement FITAS, VILLENAVE, FERREIRA-CASTAGNOS, à proximité des écoles, a bien été effectué et nous confirmons que le petit bout de terrain chez M. VILLENEUVE restera propriété de la commune afin que les terrains constructibles à proximité puissent s'y raccorder à l'assainissement collectif.

A la demande des riverains les conteneurs sur la place des écoles seront déplacés.

21h45 : LA SEANCE EST LEVEE

Aimée LABORDE	Alain DUFAU	Rosine BATS	José DUPOUY	Fabien DUFAU
Jean-Michel COMMARIEU	Jean-Charles DANDIEU	Thierry DUFAU	Olivier GAULIN	Sandrine GAVELLE
Sylvie LABORDE	Rémi LASSALLE	Nadine THIBAudeau		
	Procuration à Jean Michel COMMARIEU			